Flers (61) : la commune interdit les cortèges de mariage en centre-ville (MàJ : 2 ans après, il y en a toujours)

18/05/2017 à 21h12

18/05/17

Cortège ce mois-ci

5/09/15

Le maire de Flers (Orne) vient de prendre un arrêté municipal interdisant le passage des cortèges de mariage dans les axes de l’hypercentre de sa ville.



Les commerçants du centre-ville de Flers (Orne) se plaignent de débordements lors des passages des cortèges de mariage. Ceux-ci sont interdits dans le centre dès ce samedi.

L'arrêté qu'a décidé de prendre Yves Goasdoué, le député-maire (DVG) de Flers (Orne) interdira, dès ce samedi, à tous les cortèges de mariage d'emprunter les trois principales rues de l'hyper-centre-ville de cette commune de 15.000 habitants. **Pourquoi une telle mesure ? « Parce que nous constatons régulièrement depuis deux ans des débordements qui menacent non seulement la tranquillité mais aussi la sécurité des habitants », explique l'élu.**

«On a vu des cortèges immobiliser la circulation, klaxonnant à tue-tête pendant des dizaines de minutes, ajoute le maire. D'autres au contraire parcourent le centre-ville à pleine vitesse, avec parfois des passagers assis sur le bord des portières. Nous avons d'abord essayé le dialogue avec les jeunes mariés. **On a même fait signer des chartes de bonne conduite. Mais manifestement, ça ne suffit pas.** Je prends donc cet arrêté. Et si la situation se reproduisait, il suffira désormais aux policiers de bénéficier de photos des contrevenants pour entraîner leur convocation », conclu-t-il.

[…]

Source